



DEMANDE D'INSCRIPTION À CONCOURIR

Gestion des concours

MC/NS/RSC-2022

Mme SEVESTRE Nathalie

☎ 02.37.30.36.47

Mail : nsevestre@ch-chartres.fr

**RECRUTEMENT  
SANS CONCOURS 2022**

**D'AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS**

## 1. IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Mme / Mr :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Numéro(s) de téléphone :

Courriel :

Date de naissance (jj/mm/aaaa) :

Nationalité :

- Française
- Européenne hors France (pays de l'Espace Économique Européen)
- Non européenne (pays ne se situant pas dans l'Espace Économique Européen)

Avez-vous une reconnaissance administrative de travailleur handicapé ?

- OUI
- NON

Si oui, souhaitez-vous déposer une demande d'aménagement d'épreuves ?

- OUI
- NON

## 2. CONDITIONS POUR PARTICIPER AU RECRUTEMENT SANS CONCOURS

Aucune condition de titre, de diplôme n'est exigée.

## 3. POSTES OUVERTS AU RECRUTEMENT PAR LE CH DE CHARTRES

9 postes d'agent des services hospitaliers

## 4. SIGNATURE

Je soussigné(e) (prénom, nom)

.....atteste que toutes les informations données dans le présent document sont exactes et reconnais être informé(e) du fait que toutes fausses déclarations de ma part entraîneraient l'annulation de toute décision favorable prise à mon égard dans le cadre de la présente procédure.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique au présent dossier. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant hormis celles qu'elles ont elles-mêmes introduites concernant leur expérience professionnelle.

Fait à ....., le .....

Signature du candidat(e)  
précédée de la mention "Lu et approuvé"

Il est précisé à toutes fins utiles que les personnes reçues au concours, ne pourront être nommées, que sous réserve qu'elles remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique :

1) Posséder la nationalité française ou d'un État membre de la Communauté européenne ou de l'espace économique européen ; 2) jouir des droits civiques ; 3) ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions inscrites au bulletin n°2 du casier judiciaire ; 4) se trouver en position régulière au regard du code du service national ; 5) remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

## 5. RAPPEL DES MODALITÉS D'INSCRIPTION

La demande d'inscription à concourir, accompagnée des documents demandés, doit **IMPÉRATIVEMENT** être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception **OU** remise en main propre (bureau des concours) contre récépissé daté et signé:

**Au plus tard le 10 février 2023 minuit**

*(Cachet de la poste faisant foi)*

à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Chartres  
Direction des Relations Humaines  
(bureau des Concours)  
BP 30407 - 28018 CHARTRES cedex

Pour plus d'informations veuillez contacter Madame SEVESTRE - Tél : 02-37-30-36-47 [nsevestre@ch-chartres.fr](mailto:nsevestre@ch-chartres.fr)

## 6. PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- 1° Les pages 1 à 2 de la demande d'inscription à concourir
- 2° Une lettre de candidature motivée ;
- 3° Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés

## 7. RAPPEL DES MODALITÉS D'ORGANISATION DU CONCOURS

**Les épreuves se dérouleront à compter du 27 février 2023.**

· **La phase d'admissibilité :**

La sélection des candidats admis à concourir est confiée à une commission composée d'au moins trois membres, dont un au moins est extérieur à l'établissement.

*La liste des candidats admissibles sera accessible le lendemain par voie d'affichage sur le site Louis Pasteur : entrée du personnel (sous-sol) ; self ; DRH ; salles de formation - Hôtel Dieu : tableau d'affichage Direction - Saint-Brice : admissions R.V.E et sur le site internet du Centre Hospitalier de Chartres [ch-chartres.fr/concours](http://ch-chartres.fr/concours)*

Les candidats admissibles seront convoqués par courrier 15 jours avant le jour de l'audition.

· **L'épreuve d'admission est un entretien avec les membres de la commission.**

L'audition durera 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat.

A l'issue des entretiens, la Commission arrête, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste des candidats déclarés aptes qui demeure valable jusqu'à la date d'ouverture du recrutement suivant

*Le résultat du recrutement sans concours sera accessible le lendemain par voie d'affichage sur le site Louis Pasteur : entrée du personnel (sous-sol) ; self ; DRH ; salles de formation - Hôtel Dieu : tableau d'affichage Direction - Saint-Brice : admissions R.V.E et sur le site internet du Centre Hospitalier de Chartres. [ch-chartres.fr/concours](http://ch-chartres.fr/concours)*